



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-75402>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **25-75402**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation des travaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Meaux

**Description** : Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation des travaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Meaux

**Identifiant de la procédure** : 8a3f1184-4637-4a64-8efe-879f2ab2f360

**Identifiant interne** : 25CX005

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 71300000 Services d'ingénierie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux Place de l'Hôtel de Ville Jacques Chirac - BP 227

**Ville** : Meaux

**Code postal** : 77100

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** : Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

### 2.1.3 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 2,000,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation des travaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Meaux

**Description** : Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation des travaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Meaux

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 71300000 Services d'ingénierie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )**: 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux Place de l'Hôtel de Ville Jacques Chirac

**Ville** : Meaux

**Code postal** : 77100

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 2,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non**

**Informations complémentaires :** 1- Réalisation de prestations similaires : (Article R. 2122-7) L'acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le montant de ce marché ne pourra pas dépasser 20% du montant initial du marché pour des prestations strictement similaires à celles du présent marché. Sa durée ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du marché initial périodes de reconduction comprises. 2- Clause de non exclusivité : L'acheteur se réserve le droit de commander des prestations, objet du présent marché, chez d'autres prestataires, s'il le juge nécessaire pour des raisons économiques ou techniques. Cette clause de non exclusivité sera cependant limitée si l'acheteur y a recours aux conditions suivantes : - Périmètre des prestations concernées : Périmètre du marché, - Montant : 1% du montant de la période en cours d'exécution sans dépasser 10 000euro(s) HT sur la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises, - Conditions dans lesquelles il peut en être fait usage : délai d'exécution des prestations non respectés... 3- Accord-cadre à bons de commandes et à Marchés subséquents : Compte tenu du volume incertain des commandes, la forme du marché est celle d'un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14. Cette prestation est traitée à prix unitaires et conformément à l'annexe Bordereau des prix unitaires (B.P.U.). La forme du marché est également à marchés subséquents avec un dispositif en deux temps : Dans un premier temps, il est conclu avec un opérateur économique ; Dans un second temps, l'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre est sollicité pour la conclusion de marchés dits « subséquents » qui viennent fixer les termes contractuels, à l'occasion de la survenance de nouveaux besoins. Les marchés subséquents seront traités à prix forfaitaires. L'opérateur économique titulaire de l'accord-cadre s'engage, pour toute sa durée, à répondre aux sollicitations de l'acheteur et à fournir des offres régulières, acceptables et appropriées. A la survenance d'un besoin, l'acheteur adresse au titulaire un dossier de consultation décrivant les prestations de chaque marché subséquent sous format dématérialisé. Les marchés conclus sur la base de l'accord-cadre désignés sous le terme de « marchés subséquents » sont des marchés uniques et pourront être notifiés pendant toute la durée de l'accord-cadre, au fur et à mesure des besoins. Le présent accord-cadre mono-attributaire régit les modalités de passation des marchés subséquents au sens des articles R.2162-7 à R.2162-12. 4 - Montants pour la période initiale du marché : montant minimum 0 euro(s) HT - Montant maximum : 500 000,00 euro(s) HT - Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction. 5- Marché non alloti : La dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. 6- Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification jusqu'au 30 septembre 2026. 7- Délai de l'accord-cadre : Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive de douze (12) mois dans la limite de trois (3) reconductions. Sa durée totale ne saurait excéder quarante-huit (48) mois. 8- Durée et délais d'exécutions des marchés subséquents : La conclusion des marchés subséquents passés sur la base du présent accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. La durée d'exécution des marchés subséquents peut se prolonger au-delà de la date limite de validité de l'accord cadre, tant que les marchés subséquents ont été notifiés dans le délai de validité de l'accord-cadre. La durée et les délais d'exécution des marchés subséquents seront fixés dans les pièces relatives à chaque marché subséquent. Il est précisé que plusieurs marchés subséquents peuvent faire l'objet d'une exécution simultanée. 9- Clause environnementale : Le présent accord-cadre intègre des clauses d'exécutions à dimensions environnementales : critère environnemental parmi les critères d'attribution, clause environnementale comme condition d'exécution (Voir

article 12 du CCAP). 10- Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement en ressources propres, budget principal 2025 et suivants section de Fonctionnement et d'investissement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. 11- Capacités techniques et professionnelles : 1/ Une liste principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; 2/ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; 3/ L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ; 4/ Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. 12- Critères de jugement des offres de l'accord-cadre : énoncés au règlement de la consultation. Valeur technique : 65 points / Prix : 30 points / Valeur environnementale : 5 points. 13- Jugement des offres des marchés subséquents : L'acheteur vérifiera la cohérence et le réalisme technique et financier de l'offre remise par le titulaire. 14- Visite obligatoire : Dans le cadre de la réponse à la prestation de référence à fournir dans les pièces de l'offre de l'accord-cadre. En fonction des besoins, une visite pourra être organisée lors de la passation de chaque marché subséquent. Modalités : Les candidats souhaitant visiter le site devront prendre rendez-vous avec M. Atmann FAKKAK soit par mail à [atmann.fakkak@meaux.fr](mailto:atmann.fakkak@meaux.fr) soit par téléphone au 01.83.69.00.63. A l'issue de la visite, un certificat de visite visé par le représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (à remettre à l'appui de l'offre) sera remis à chacun des candidats présents. Attention, dans un gage de transparence de la procédure, lors des visites, les demandes de renseignements complémentaires sur la consultation ne sont pas autorisées. Ces demandes devront être faites via la plateforme dématérialisée ([www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)) dans la rubrique « Question /Réponse » dans les délais prévus au présent règlement de la consultation. 15- Dématérialisation : Les soumissionnaires doivent consulter l'annexe au règlement de consultation relative à la dématérialisation de la présente consultation.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique : 65 points

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** 30 points

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale : 5 points

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise>.  
AccueilEntreprise

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise>.  
AccueilEntreprise

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/09/2025 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 180 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Montage financier :** Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront réglées dans un délai maximum de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes ou dans les conditions prévues pour l'application de l'article D.2192-10 du Code de la Commande Publique. Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Melun

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Melun

**Informations relatives aux délais de recours :** • Référé précontractuel jusqu'à la signature de l'accord cadre (art L. 551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du CJA). • Recours pour

excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (art L. 521-1 du CJA) dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art R. 421-1 du CJA). • Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ouvert aux concurrents évincés ou aux tiers dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution) CE du 4/04/2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Melun

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

**Organisation qui traite les offres :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

**Numéro d'enregistrement :** 20007213000053

**Adresse postale :** Place de l'Hôtel de Ville Jacques CHIRAC - BP 227

**Ville :** Meaux

**Code postal :** 77100

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** dcp@meaux.fr

**Téléphone :** 0160099831

**Adresse internet :** <https://www.agglo-paysdemeaux.fr/>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Melun

**Numéro d'enregistrement :** 17770704900017

**Adresse postale :** 43, rue du Général de Gaulle

**Ville :** Melun

**Code postal :** 77000

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-melun@juradm.fr

**Téléphone** : 0160566630

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 9c0f445c-fa9e-466b-b088-d51d924857c2 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 03/07/2025 à 13:41

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 03/07/2025